

Déclaration des élus SNES-FSU

CAPA de révision de notes

Vendredi 12 juillet 2013

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les cas de révision de notes administratives. D'après les documents, seuls 15 collègues ont fait la démarche, plusieurs d'entre eux étant notés hors-grille. Cependant, nous savons que certains collègues ont hésité puis ont finalement renoncé, pour diverses raisons. D'autres ignorent totalement qu'ils ont la possibilité de le faire. C'est la raison pour laquelle nous demandons que la circulaire soit plus largement diffusée l'an prochain et qu'il soit rappelé aux chefs d'établissement que celle-ci doit être portée à la connaissance des personnels.

De façon générale, nous avons constaté une fois de plus des interprétations et des pratiques pénalisantes de l'acte de notation pour certaines catégories de personnels :

- pour les TZR qui se voient reprocher un manque de disponibilité ou d'investissement assimilé parfois à des absences, sanctionné pour ce motif dans les pavés et la note chiffrée. Nous attirons l'attention de l'Administration sur le sort de ces collègues dont il semblerait que le traitement ne soit pas identique à celui de leurs collègues en poste fixe. L'appréciation de certains chefs d'établissement repose parfois sur une méconnaissance de leurs droits et des règles qui les régissent. C'est la raison pour laquelle les élus SNES maintiennent leur demande d'un bilan de la notation des TZR dans notre académie.
- pour les femmes en congé maternité qui n'ont pas pu faire l'objet d'une notation en 2012-2013, nous demandons que la circulaire rectorale affirme clairement la nécessité d'un rattrapage et que ces situations soient pointées par le rectorat et suivies suffisamment en amont de la CAPA afin que ces collègues puissent présenter une éventuelle requête.

De plus, nous tenons aussi à dénoncer un certain nombre de pratiques qui relèvent d'une conception arbitraire de l'acte de notation. A savoir :

- absence ou très faible augmentation de note alors que les 3 pavés sont renseignés « TB », que l'appréciation est élogieuse et que le maximum de la grille n'est pas atteint. Nous souhaitons rappeler que, pour les collègues, un maintien de note alors même qu'une latitude d'augmentation existe dans leur grille de référence, est vécu comme une forme de sanction.
- Appréciations très souvent standardisées dans un même établissement alors que l'acte de notation se doit d'être individualisé.

En outre, nous souhaitons réaffirmer que la notation administrative ne peut en aucun cas régler des différends ni des dysfonctionnements dans les établissements, pas plus que les appréciations pour la hors classe sur lesquelles nous sommes déjà intervenus. Elle ne doit en aucun cas être un instrument de règlement de comptes individuel ou collectif. Ainsi, il est à la fois incohérent et inadmissible que des chefs d'établissement s'ingénient à ne pas mettre 40, années après années, à des enseignants qui n'ont pourtant pas démerité, ou baissent leur note malgré une promotion à la hors classe.

Enfin, nous demandons que soit retirée de la circulaire académique toute référence à des entretiens avec les chefs d'établissement pendant la campagne de notation. Nous rappelons que le Ministre a abrogé le décret sur l'évaluation des personnels à l'été 2012 et que, par conséquent, ces entretiens n'ont aucune valeur statutaire. Pour le SNES-FSU, les pressions et la sanction financière ne sont pas une solution aux problèmes que peuvent rencontrer certains d'entre nous dans l'exercice du métier.

Si nous restons profondément attachés à l'acte de notation, élément fondamental de l'appréciation professionnelle, nous tenons à ce qu'il repose, pour tous les collègues et dans tous les établissements, sur des critères objectifs, transparents et équitables. Le SNES-FSU revendique une déconnexion de l'évaluation et de l'avancement de carrière pour tous avec une progression au rythme le plus rapide comme cela est le cas pour d'autres corps : chefs d'établissement, IEN, IA-IPR....